

UNE RÉPONSE CONCRÈTE À LA MISE EN PLACE DES ODD PAR LES ENTREPRISES





« Les entreprises sont un partenaire essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les entreprises peuvent contribuer à travers leurs activités principales, et nous demandons aux entreprises du monde entier d'évaluer leur impact, de fixer des objectifs ambitieux et de communiquer de manière transparente sur les résultats. »

Ban Ki-moon

UN Secretary-General

Invitées explicitement à contribuer aux ODD, les entreprises sont à la recherche de solutions de mise en œuvre adaptées à leurs problématiques.

Le Groupe AFNOR rappelle ainsi que les organisations de tous secteurs et de toutes tailles peuvent s'appuyer sur la norme ISO 26000, référentiel international de la responsabilité sociétale, qui a fait ses preuves depuis 2010.

Elaborée avec le concours de plus de 450 experts de 99 pays et de 42 organisations internationales, encohérence avecla déclaration universelle des droits humains des Nations-Unies et les conventions de l'Organisation internationale du travail, l'ISO 26000 et ses 7 questions centrales proposent 37 domaines d'action portant sur les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs et les communautés et le développement local qui recouvrent, notamment, les principes d'égalité des chances et de non-discrimination.

L'ISO 26000 offre ainsi un moyen pragmatique, décisif et tangible d'insuffler le changement et de remplir les 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU.







Sans être exhaustifs, les contenus ci-dessous représentent les principales correspondances entre les domaines d'action de l'ISO 26000 et les ODD.

Bien d'autres bonnes pratiques de la norme peuvent être ajoutées à cette contribution.

## PAS DE PAUVRETÉ



- Investissement dans des initiatives et programmes visant à améliorer les aspects sociaux des communautés locales
- Création d'emplois et développement des compétences
- Soutien à la création d'entreprise, au développement des fournisseurs locaux et d'emplois dans la communauté locale

## 2 FAIM «7ÉRO»



- Modes de consommation durable pour les consommateurs
- Production de biens dont l'impact environnemental et sociétal est réduit tout au long de leurs cycles de vie
- Création de richesses et revenus pour les communautés locales

## **3** BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



- Santé et sécurité au travail
- Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs
- Santé pour les communautés locales
- Conditions de travail et protection sociale

## 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



- Droits à l'éducation et à la liberté d'association
- Développement des compétences et de l'employabilité, formation et équilibre entre vie privée et vie professionnelle
- Éducation et culture auprès des communautés locales
- Éducation et sensibilisation des consommateurs

#### **5** ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



- Devoir d'identifier, prévenir et traiter les situtions présentant un risque d'atteinte aux droits de l'Homme
- Discrimination et groupes vulnérables
- Droits à la dignité, à l'intégrité de la personne, à la liberté d'expression, à l'honneur, à la participation aux élections et aux services publics

## 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



- Prévention de la pollution
- Utilisation durable des ressources
- Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels
- Implication auprès des communautés locales par des partenariats avec des organisations et des parties prenantes locales

## 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT



- Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels
- Atténuation des changements climatiques
- Utilisation durable des ressources
- Prévention de la pollution

#### TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



- Emploi et relations employeurs / employé (contrats de travail équilibrés, protection des droits du salarié)
- Conditions de travail et protection sociale
- ► Dialogue social
- Santé et sécurité au travail

# 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



- Achats responsables
- Développement des technologies et transfert de technologie auprès des communautés locales
- Création de richesses et de revenus pour les communautés locales
- Investissements dans la société





10 INÉGALITÉS RÉDUITES



- Discrimination et groupes vulnérables
- Accès aux services essentiels
- Création de richesses et de revenus pour les communautés locales
- Investissements dans la société

VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



- Accès aux services essentiels
- Implication auprès des communautés locales
- Utilisation durable des ressources
- Développement des technologies et accès local à la technologie

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



- Utilisation durable des ressources
- Production de biens pour une consommation durable et réduction des impacts des biens tout au long de leur cycle de vie
- Éducation et sensibilisation au développement durable et à la consommation responsable
- Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIOUES



- Atténuation des changements climatiques et adaptation
- Éducation et culuture auprès des communautés locales
- Développement des technologies et accès local à la technologie

14 VIE AQUATIQUE



- Prévention de la pollution
- Utilisation durable des ressources
- Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels
- Développement des technologies et accès local à la technologie

15 VIE TERRESTRE



- Prévention de la pollution
- Utilisation durable des ressources
- Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels
- Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur

PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



- Devoir de vigilance concernant les droits de l'Homme
- Droits civils et politiques
- Protection des données et de la vie privée des consommateurs
- Lutte contre la corruption

PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



Mode de gouvernance, structure et processus de décision à l'écoute des parties prenantes

nication groupe AFNOR - S1801135 - 02/2018 -

- ldentifier les parties prenantes et dialoguer avec elles
- Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur

Depuis la publication de la norme ISO 26000 en 2010, le groupe AFNOR accompagne les entreprises de tous secteurs et de toutes tailles pour structurer, déployer et valoriser leurs démarches de développement durable (DD) et de responsabilité sociétale (RSE).

Découvrez nos solutions

www.afnor.org

